

ment des terres de la couronne, et qui sont censées faire connaître la nature du sol des parties arpentées du pays dont je parle, font une mention trop avantageuse de la contrée en question.

*Rép. à la quest. 19.* Il m'est impossible de donner des détails sur ce point, mais, d'après ce que j'en ai vu, je regarde cette contrée comme plus ou moins couverte de pins. Il s'en trouve quelques parties où ce bois domine, dans d'autres, c'est tout ou presque tout du bois franc, et parfois ces deux espèces sont plus ou moins mélangées. Le pays en arrière des anciens établissements situés sur la rivière Trent est en grande partie couvert de pins, et j'ai rencontré peu d'endroits qui, d'après mon jugement, soient de nature à engager le colon à s'y établir, si ce n'est pour le bois qui s'y trouve. Je pense que l'on peut faire les mêmes observations pour la plupart des terres en arrière des anciens établissements situés sur l'Outaouais.

*Rép. à la quest. 20.* A mon avis, le meilleur moyen que l'on pourrait prendre pour conserver le bois de pin sur le territoire en question ou sur tout autre, n'est pas de donner le bois pour engager le colon à s'établir sur les lots, attendu que les terres couvertes de pins ne sont pas ordinairement susceptibles de culture. Quelques-unes font sans doute exception, mais leur nombre est très-limité. On rencontre quelquefois du pin de grandes dimensions sur des terres argileuses, mais alors ce sol est dur, difficile à défricher, et les frais qu'il faudrait faire pour le mettre en bon état d'exploitation seraient considérables. A la longue cependant, on en ferait de bonnes terres, mais là où le sol est de sable ou de gravier, jamais on n'arriverait à ce résultat.

Les intérêts de la colonisation sont directement favorisés par le commerce de bois, qui donne un marché pour tout ce que le colon peut produire, et il peut vendre à des prix beaucoup plus élevés que dans les établissements plus anciens et où les demandes créées par le commerce de bois ne se font pas sentir, et tant que ce commerce se maintiendra, le mieux ce sera pour les cultivateurs et le pays en général.

Pour arriver à un choix judicieux des terres propres à la colonisation, il me semble indispensable qu'un certain nombre d'inspecteurs capables et dignes de confiance soient chargés par le gouvernement d'examiner avec soin le pays, afin de pouvoir s'assurer où sont les meilleures terres; et là où elles se trouveront en quantité suffisante et de la qualité voulue, le gouvernement pourrait contribuer à leur établissement en y ouvrant des chemins. Il est bien entendu que cet encouragement ne devrait pas être donné à la colonisation des terres couvertes de pins, et cela, ainsi que je l'ai déjà dit, à cause de l'infériorité ordinaire de leur sol, et parce que les forêts de pins ne seraient pas longtemps sans être détruites par les incendies dès que la colonisation y aurait pris des proportions un peu considérables.

#### RÉPONSES DE MR. DAWSON AUX QUESTIONS NOS. 1, 2 ET 3.

Je connais bien la contrée qu'arrosent l'Outaouais supérieur et ses tributaires. J'ai été du côté du lac Nipissingue, jusqu'au lac de la Trinité, sur la rivière Matawan, et j'ai remonté l'Outaouais jusqu'à quelque distance au-delà du lac Témiscamingue. J'ai voyagé souvent aussi à travers les contrées qui environnent les sources de la Madawaska, la Péta-wawa, et l'Amable du Fonds. Cette dernière est un bras de la Matawan, qui prend naissance entre les sources de la Péta-wawa et du lac Nipissingue.

Je n'ai pas besoin de faire une description particulière de la contrée qui s'étend jusqu'au lac St. Joachim, sources de la rivière Deep, elle est trop bien connue. Durant la saison de la navigation, il y a un bateau à vapeur qui fait le trajet entre cet endroit et Pembroke. En général, cette contrée s'établit aussi rapidement que le peuvent permettre les cantons nouveaux de l'Outaouais, et l'accroissement du commerce et de la population sont une preuve évidente du progrès et de la prospérité de la contrée.

Au nord-ouest du lac St. Joachim, sur les bords immédiats de l'Outaouais et de la rivière Matawan, la contrée est âpre et accidentée, et ne présente que peu d'endroits où l'on pourrait former des établissements avantageux. Cependant, dans l'intérieur, vers les sources des ruisseaux qui prennent naissance sur la hauteur des terres entre la baie Georgienne et du lac Huron et l'Outaouais, il y a de place en place, de petites étendues de terre arable; mais le pays est montagneux,—souvent rocailleux et partout entrecoupé par de petits lacs. Ce n'est généralement que sur la pente des montagnes, ou les sommets des